FICHE OPÉRATION
EAU

MISE À JOUR : 16.04.2021

FICHE OPÉRATION 9B.1 / 9B.2

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

RÉSULTAT ATTENDU | 9
L'eau et les milieux aquatiques sont préservés, gérés et restaurés.

ACTIVITÉ | 9B
Protection des eaux et réduction des pollutions.

OBJECTIFS

Dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du projet INTEGRE à Wallis et Futuna, l'opération vise à établir les périmètres de protection des eaux immédiats, rapprochés et éloignés autour des points de pompage à Wallis et en amont des zones de captage à Futuna.

Ces opérations visent également à réduire les pollutions des eaux à proximité des zones de captage ou de forage, qu'elles soient d'origine agricole, industrielle ou liées à la présence de déchets.

BUDGET
9B.1 : **100 000 €** (11 933 174 XPF)
9B.2 : **225 000 €** (26 849 642 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
9B.1.1	Établissement des périmètres de protection des eaux			■			■			
9B.1.2	Inventaire et expertise des forages et captages existants		■				Action annulée			
9B.2.1	Réduction des pollutions au sein des périmètres de protection des eaux	■					■			
9B.2.2	Définition de seuils de rejet en fonction des milieux		■			■	Action annulée			
9B.2.3	Valorisation des effluents d'élevages porcins par la méthanisation			■		■	■	■	■	
9B.2.4	Traitement des lixiviats sur le site du CET			■		■	Action annulée			
9B.2.5	Expertise ICPE d'installations susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau			■		■	■	■	■	

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

LES ZONES DE CAPTAGE ET DE FORAGE DES ÎLES DE WALLIS ET FUTUNA NE SONT ACTUELLEMENT PAS PROTÉGÉES PAR DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX.

Les périmètres de protection, en régissant les activités voire en interdisant certaines pratiques ou occupation, ont pour vocation de sécuriser la qualité des eaux exploitées pour l'eau potable.

Les pollutions diffuses des activités agricoles, industrielles et le stockage de déchets dans des zones non appropriées sont susceptibles d'impacter la qualité des ressources en eau. Ce constat est d'autant plus vrai sur les îles coralliennes au sol particulièrement drainant où les polluants sont susceptibles d'impacter rapidement les lentilles d'eau douce, mais également dans les îles hautes, sur sol argileux et donc d'impacter les cours d'eau superficiels. Des menaces sont recensées, il convient de les traiter ou d'inciter à leur traitement.

SYNTHÈSE

En Nouvelle-Calédonie, cette opération rejoint l'objectif stratégique (OS) 4 de la politique de l'eau partagée (PEP) : s'orienter vers le zéro rejet d'eau non traitée à échéance 2045. Les acteurs de Nouvelle-Calédonie se sont concentrés en 2020 à fixer leurs priorités d'action, et à éclaircir le partage des compétences « assainissement/rejet » entre les différentes institutions pour s'accorder sur la méthode de mise en œuvre des actions à venir.

Les actions prévues par la Polynésie française sur cette activité initialement, à savoir : « Inventaire et expertise des forages et captages existants (PF) » et « Définition de seuils de rejet en fonction des milieux (PF) » ont été supprimées à la demande du territoire. La première a été réalisée sur fonds propre du territoire et la deuxième reportée, certainement au-delà de la durée du projet PROTEGE.

Dans le cadre de cette opération, le service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna mène une étude préalable sur fonds FEI sur la valorisation des effluents d'élevages porcins par la méthanisation. Parallèlement, en partenariat avec la DIMENC de Nouvelle-Calédonie, un premier diagnostic des installations à classer a été réalisé.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

DES AGENTS DE WALLIS ET FUTUNA FORMÉS AUX RÉGIMES DES ICPE PAR LES ACTEURS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

FILM SUR LA MISSION DE COOPÉRATION NC/WF D'EXPERTISE ICPE - 2020
youtu.be/Yr35GAWWFJk

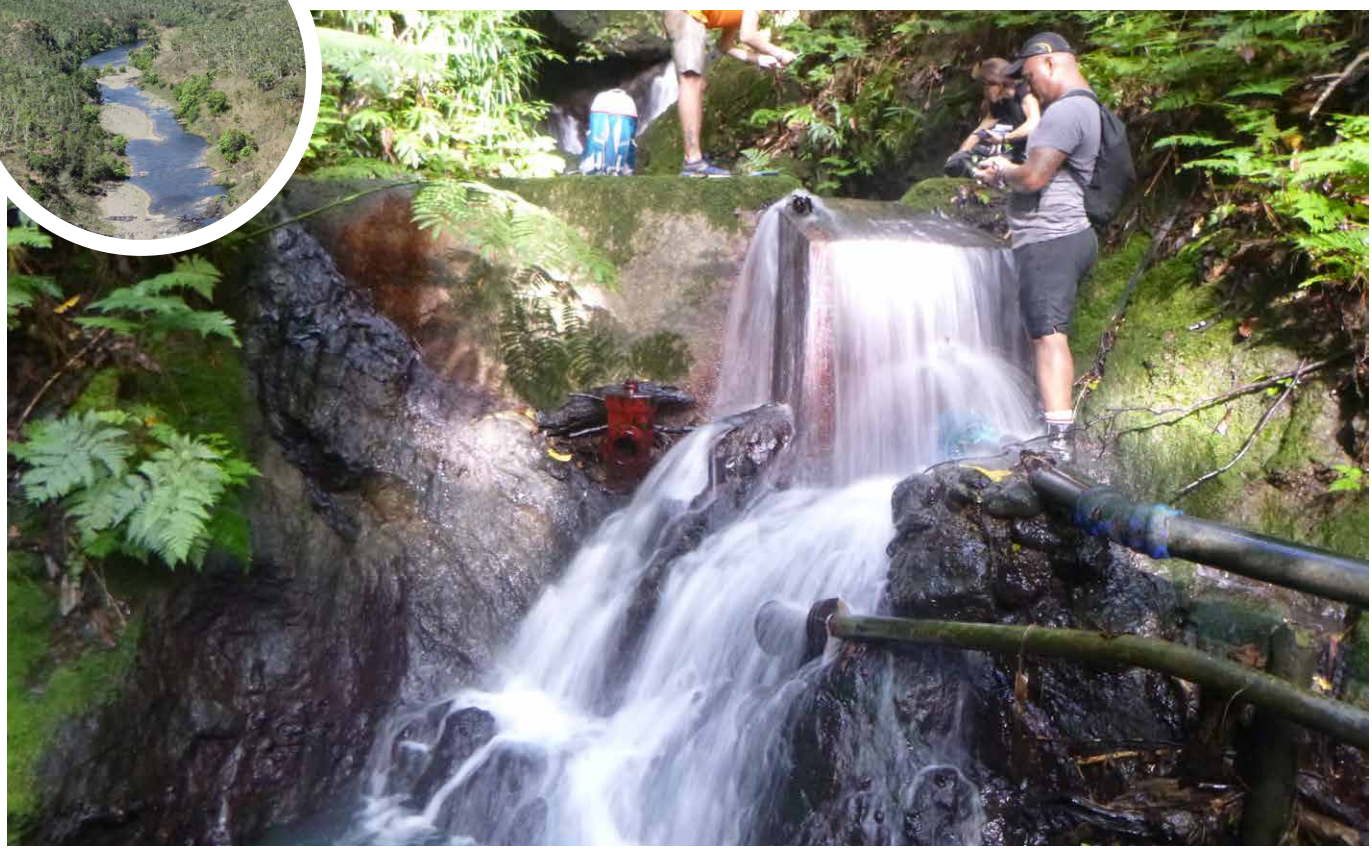

PERSPECTIVE

En Nouvelle-Calédonie, les acteurs prévoient deux actions différentes : l'une axée sur la sensibilisation et l'information auprès des professionnels et décideurs, par la publication d'un guide explicatif des bonnes pratiques en matière d'assainissement pendant la construction ; l'autre vise à quantifier la réutilisation des eaux usées rejetées par les stations d'épuration publiques. Cette seconde action doit découler sur un ou deux projets démonstratifs de réutilisation des eaux usées (pour l'arrosage d'espaces verts notamment).

Il est prévu d'instaurer les périmètres de protection des eaux de Wallis, sur la base des études établies

À Wallis, pour la mise en place des périmètres de protection des eaux, il est prévu d'engager les démarches avec le service juridique de l'administration supérieure pour instaurer les périmètres de protection des eaux de Wallis, sur la base des études établies. À Futuna, les termes de références doivent être définis pour délimiter les périmètres de protection des eaux et prévoir la règlementation opposable pour les ressources exploitées pour l'eau potable. Enfin, la formation des agents au régime des ICPE doit être prolongée par un accueil en Nouvelle-Calédonie au sein de la DIMENC notamment.

AVANCEMENT DES ACTIONS

ÉTABLISSEMENT DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX (WF)

ACTION 9B.1.1

Une étude, réalisée en 2017 par le bureau d'étude Thétis WF, avait permis de définir les périmètres de protection des eaux (PPE) des forages en activité dans les districts de Hahake et Mua. Des travaux ont été réalisés concernant les risques de pollution dans les PPE notamment par l'installation de fosses septiques dans des habitations précaires se situant à proximité des forages. Dans la continuité de ces réalisations, une mission a été réalisée à Futuna pour faire un état des lieux des bassins versants en amont des principaux captages AEP. L'objectif final est d'établir des périmètres de protection des eaux à Wallis et Futuna,

Le discours a permis de sensibiliser aux risques induits par une mauvaise gestion des eaux

À Wallis et à Futuna, une première phase d'information a été conduite dans les villages en vue de sensibiliser la population à l'importance de la protection des ressources en eau. Le discours a permis de sensibiliser les risques induits par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques et des effluents porcins.

À Wallis, une étude réalisée en 2017 par le bureau d'étude Thétis WF dans le cadre du projet INTEGRE, définit les périmètres de protection des eaux (PPE) des forages en activité dans les districts de Hahake et Mua qui comptent quatre champs captants, alimentant l'ensemble de l'île de Wallis. Au cours du prochain semestre, les démarches règlementaires seront entreprises pour rendre opposables les périmètres de protection des eaux à Wallis.

À Futuna, une mission a été réalisée pour faire un état des lieux des bassins versants en amont des principaux captage AEP. Contrairement à Wallis, les études de définition des périmètres restent à conduire. Les termes de références pour ces prestations seront définis au cours du prochain semestre.

INVENTAIRE ET EXPERTISE DES FORAGES ET CAPTAGES EXISTANTS (PF)

ACTION 9B.1.2

Cette action prévue par la Polynésie française a été supprimée à la demande du Territoire. Elle a été réalisée sur fonds propre du Territoire.

RÉDUCTION DES POLLUTIONS AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX (NC)

ACTION 9B.2.1

En Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'action 9B.2.1 « Réduction des pollutions au sein des périmètres de protection des eaux », il était prévu de réaliser des actions concrètes de dépollution au sein des périmètres de protection mais les acteurs calédoniens ont fait émerger de nouvelles priorités, à savoir (i) : une étude d'opportunité de la réutilisation des eaux usées sur les stations d'épuration publiques à l'échelle du territoire, qui doit découler sur des actions pilotes. Les termes de références de cette étude ont été établis et la consultation sera lancée très prochainement pour identifier le prestataire. (ii) : la production d'un guide à destination des professionnels et décideurs sur l'assainissement non collectif. Cet outil relève davantage de l'opération 9B.3. à laquelle il sera rattaché.

DÉFINITION DE SEUILS DE REJET EN FONCTION DES MILIEUX (PF)

ACTION 9B.2.2

Cette action prévue par la Polynésie française a été supprimée à la demande du Territoire qui souhaite la reporter à priori au-delà de la durée du projet PROTEGE

VALORISATION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGES PORCINS PAR LA MÉTHANISATION (WF)

ACTION 9B.2.3

Dans le cadre de cette action visant la valorisation des effluents d'élevages porcins par la méthanisation, le projet PROTEGE doit venir en appui financier à la structuration de la filière, par la mise en place de systèmes de collecte et de transport de lisiers. Une étude préalable conduite par le territoire sur fonds FEI (fonds exceptionnel d'investissement) a permis d'aboutir à un état des lieux des ressources existantes pour la biomasse et de proposer différents scénarios pour la structuration de cette filière. Le scenario retenu prévoit l'installation d'une unité pilote au centre d'enfouissement technique de Wallis et la mise en place de micro-unités au niveau des habitations. Des premiers équipements de ce type seront achetés en 2021 sur fonds FEI et si le retour d'expérience est probant, l'action PROTEGE pourrait permettre de renforcer le nombre d'unités.

Une étude préalable a permis d'aboutir à un état des lieux des ressources existantes

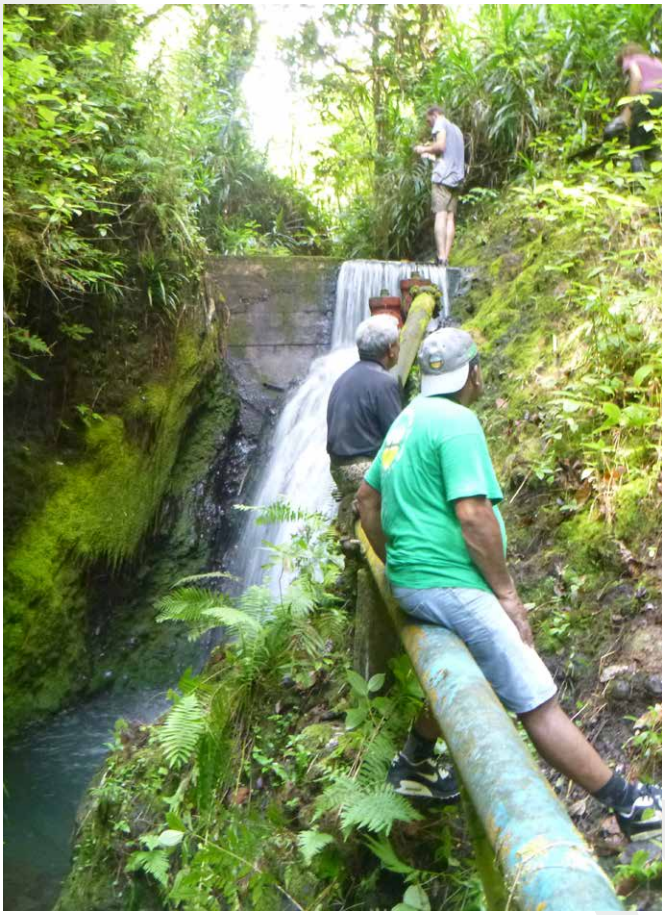

TRAITEMENT DES LIXIVIATS SUR LE SITE DU CET (WF)

ACTION 9B.2.4

Cette action « Traitement des lixiviats sur le site du CET à Wallis » a été supprimée lors du COPIL d'avril 2020, selon la volonté des autorités de Wallis et Futuna.

EXPERTISE ICPE D'INSTALLATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU (WF)

ACTION 9B.2.5

Au cours du premier trimestre 2020 et avec le soutien technique de la DIMENC de Nouvelle-Calédonie, une mission d'expertise ICPE sur des installations susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau a permis de réaliser un premier diagnostic des principales installations à classer (3 à Futuna et 8 à Wallis). La mission de la DIMENC a également permis de débuter la formation des agents de Wallis et Futuna à la nomenclature ICPE et aux procédures d'instruction administrative et d'inspection. Une mission prochaine de ces agents en Nouvelle-Calédonie est prévue afin de poursuivre leur formation.